

Date de dépôt : 6 novembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Nouveaux postes annoncés : le DT et le PRE court-circuitent le Grand Conseil !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 octobre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'annonce d'une augmentation de 412 postes à l'Etat a profondément choqué les Genevois-es qui ne comprennent pas à quoi seront alloués ces nouveaux postes et à quelles prestations à la population ils répondront. Or, le 8 octobre, sans qu'aucune analyse des besoins en termes de politique publique n'ait été rendue publique, le département présidentiel a ouvert un poste de secrétaire général-e adjoint-e. Le 14 octobre, le département du territoire a suivi en ouvrant à son tour un poste de secrétaire général-e adjoint-e. Ces postes sont tous deux catégorisés en classe 27, soit un niveau de rémunération annuel débutant à 144 171 francs, alors que le budget de l'Etat 2020 n'a pas encore été voté par le Grand Conseil ! Le Conseil d'Etat doit être totalement transparent et expliquer pour quelles raisons ces deux postes sont annoncés et ouverts sur le site de l'Etat alors que l'Exécutif n'a pas le budget requis pour le faire et qu'il n'a encore fourni aucune explication quant aux besoins.

Mes questions sont les suivantes :

1. ***Quel est le nombre de SGA au département du DT et au département présidentiel ? Quels sont leurs cahiers des charges ?***
2. ***Comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer que de nouveaux postes de hauts fonctionnaires sont ouverts alors que le budget 2020 n'a pas encore été accepté ?***
3. ***Est-ce que les postes de hauts fonctionnaires sont évalués par des cabinets de placement externes ? Si oui, lesquels ? Et comment les évaluations sont-elles réalisées ?***
4. ***A quelle prestation concrète à la population répondent ces postes ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. ***Quel est le nombre de SGA au département du DT et au département présidentiel ? Quels sont leurs cahiers des charges ?***

Le département du territoire (DT) compte neuf (8,6 ETP) secrétaires généraux adjoints 1, 2 et 3 chargés de la communication, de la politique publique de l'aménagement et du logement, de l'environnement, du contrôle de gestion départementale, de la promotion grands projets (communication), de l'énergie et des Services industriels de Genève (SIG), des affaires juridiques, ainsi que des dossiers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Le département présidentiel (PRE) compte cinq (4,6 ETP) secrétaires généraux adjoints 2 et 3 chargés des droits politiques, des affaires européennes, régionales et fédérales, du site Internet de l'Etat, des fonctions supports, ainsi que de la communication.

2. ***Comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer que de nouveaux postes de hauts fonctionnaires sont ouverts alors que le budget 2020 n'a pas encore été accepté ?***

Il ne s'agit pas de nouveaux postes; ces deux postes sont vacants et sont à repourvoir.

3. Est-ce que les postes de hauts fonctionnaires sont évalués par des cabinets de placement externes ? Si oui, lesquels ? Et comment les évaluations sont-elles réalisées ?

Aucun des deux postes concernés ne fait l'objet d'un mandat de recrutement confié à un cabinet externe.

4. A quelle prestation concrète à la population répondent ces postes ?

Pour le département du territoire, ces postes contribuent à la mise en œuvre et au déploiement des politiques publiques suivantes :

- B Etats-majors et prestations transversales
- E Environnement et énergie
- G Aménagement et logement

Pour le département présidentiel, ces postes contribuent à la mise en œuvre et au déploiement des politiques publiques et programmes suivants :

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région
- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité
- B Etats-majors et prestations transversales

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS